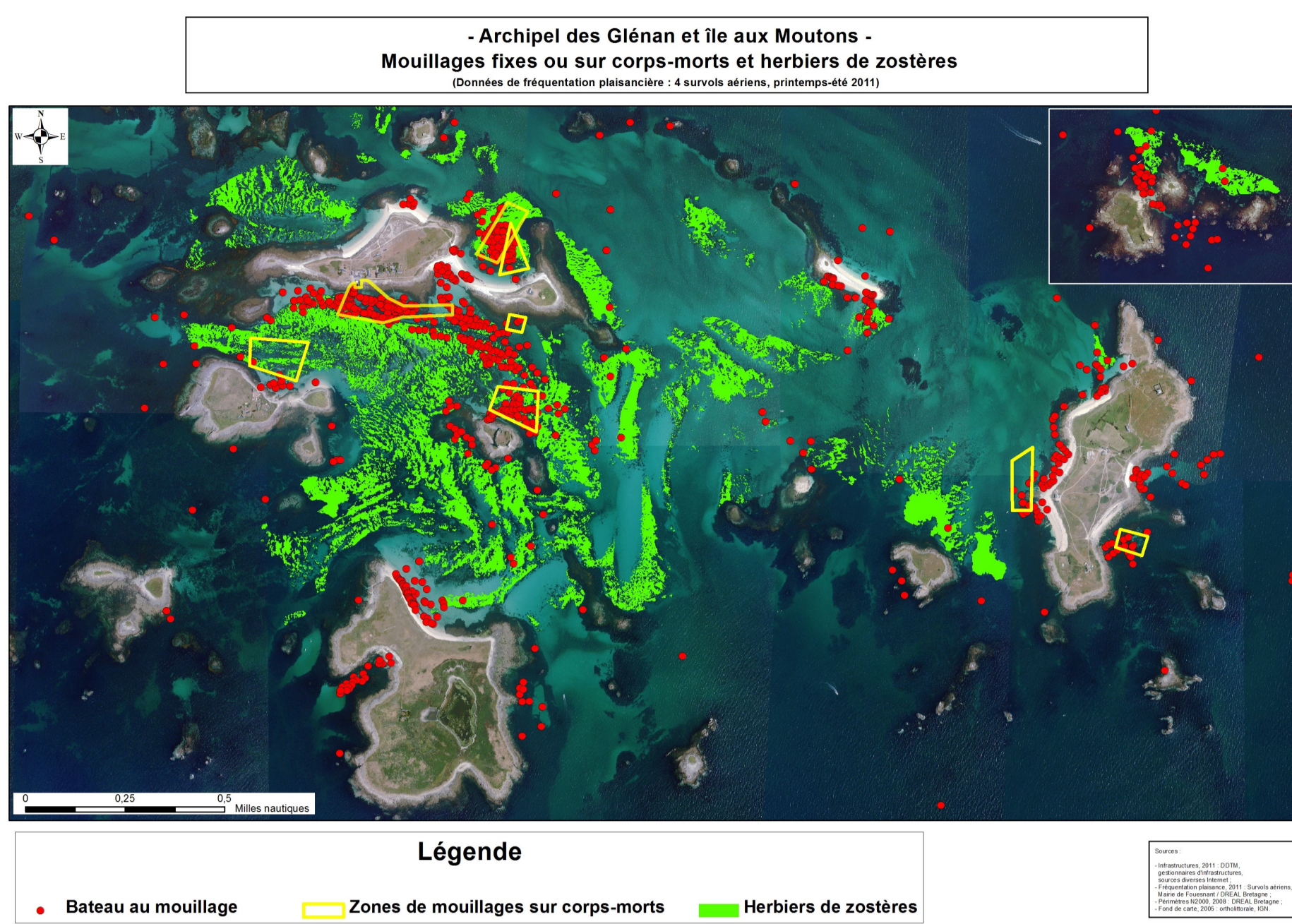


Eco-naviguer demain sur les sites Natura 2000 en mer du Finistère Sud

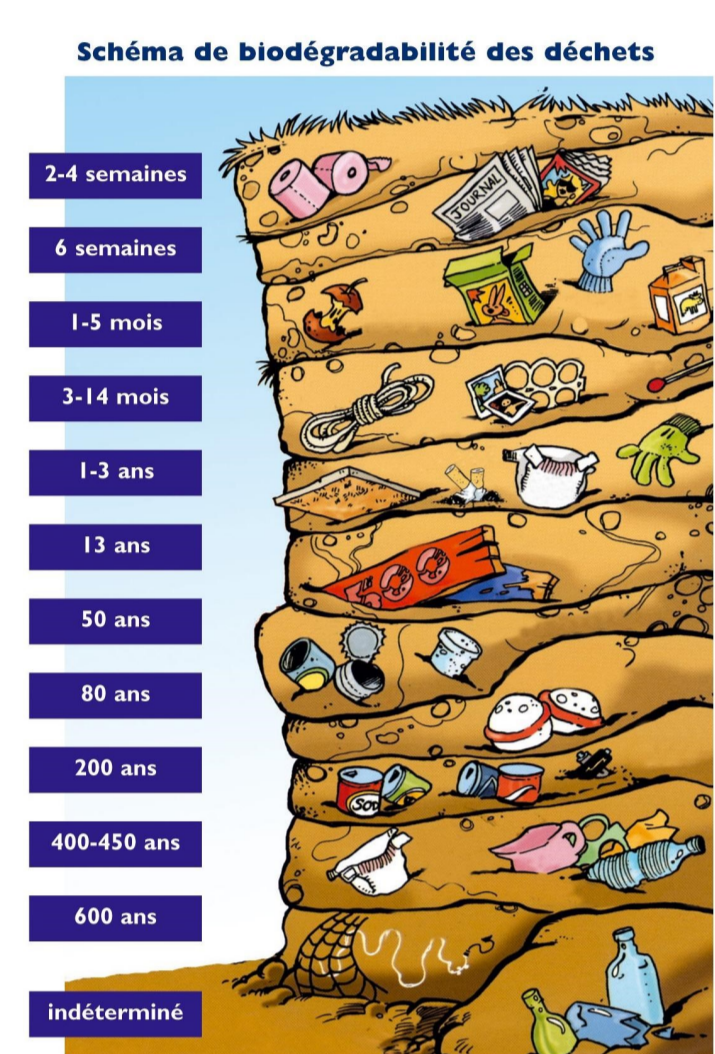
La fréquentation nautique sur les sites Natura 2000 en mer du Finistère Sud



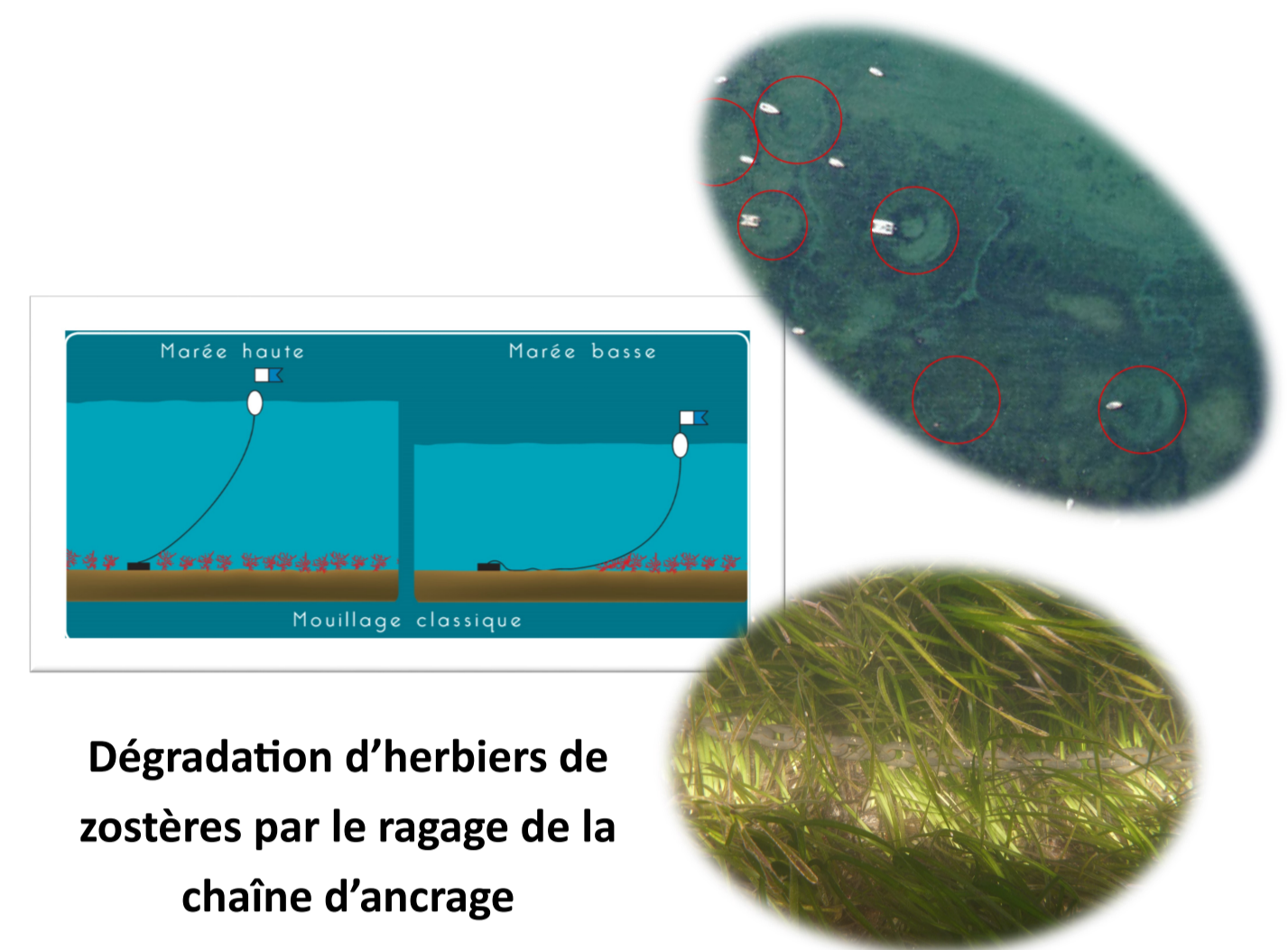
Les trois sites Natura 2000 du Finistère Sud abritent une cinquantaine d'infrastructures portuaires ou zones de mouillages et plus de 8000 postes de mouillage. Une cinquantaine de prestataires nautiques, loueurs, clubs, centres nautiques, etc., sont également présents sur ce territoire. La pratique libre des sports et loisirs nautiques par la population locale y est également particulièrement développée.

Si la zone littorale continentale des trois sites Natura 2000 fait ainsi l'objet d'une fréquentation nautique importante, principalement en saison, l'archipel des Glénan, de part sa position centrale et le patrimoine naturel et paysager exceptionnel qu'il abrite, concentre tout particulièrement cette fréquentation d'avril à octobre.

Cette fréquentation nautique, comme toute activité humaine, génère des impacts potentiels sur les milieux naturels et les espèces sauvages, principalement :



- **Pollutions** : l'abandon de déchets, le rejet des eaux grises et noires sont autant de sources de pollutions dommageables à l'ensemble des milieux naturels et espèces sauvages ;
- **Dérangement des espèces** : les mammifères marins et les oiseaux sont des espèces sauvages, la présence humaine peut les perturber dans leur repos, leur alimentation ou leur reproduction. C'est en particulier le cas des oiseaux en nidification ou des phoques au repos sur des îlots rocheux ;
- **Dégradation de milieux naturels terrestres** : le piétinement, le gréement d'une planche à voile ou encore le stockage d'annexes peuvent entraîner une dégradation de milieux sensibles comme les dunes ou les pelouses littorales ;
- **Dégradation de milieux naturels marins** : les ancrages peuvent arracher les herbiers de zostères, très fragiles et très importants pour l'écosystème marin (milieux de reproduction, nurserie, alimentation et abri pour de nombreuses espèces marines).



Le Programme « Eco-naviguer demain sur les sites Natura 2000 en mer du Finistère Sud »

Ce programme doit démarrer en 2016, il vise avant tout à faire évoluer durablement les **connaissances sur l'environnement** et les **bonnes pratiques** des usagers de la mer. La démarche proposée se veut **concertée et participative**. Elle repose sur une **forte implication** et une **auto-responsabilisation** de l'ensemble **des usagers de la mer** dans la gestion des sites Natura 2000 et la préservation des milieux naturels et des espèces sauvages.

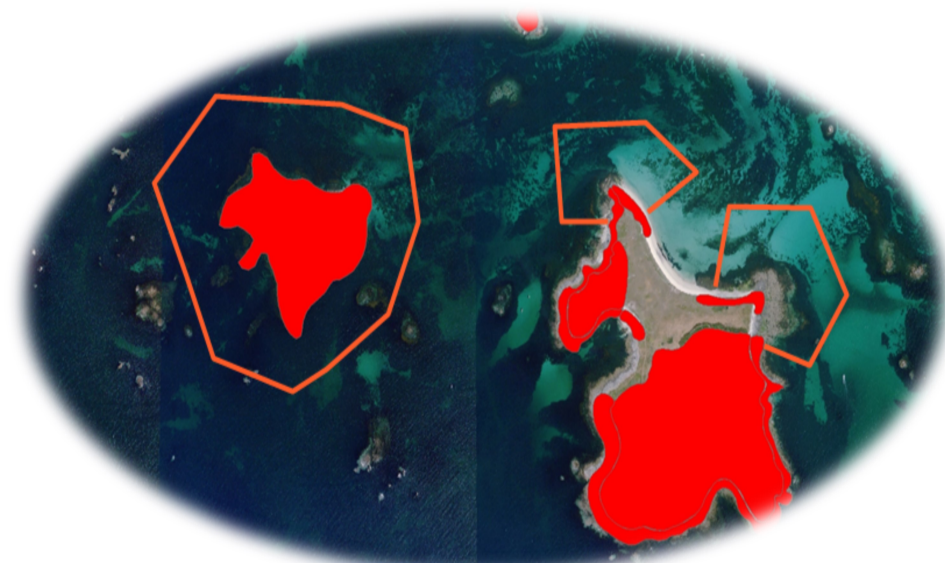
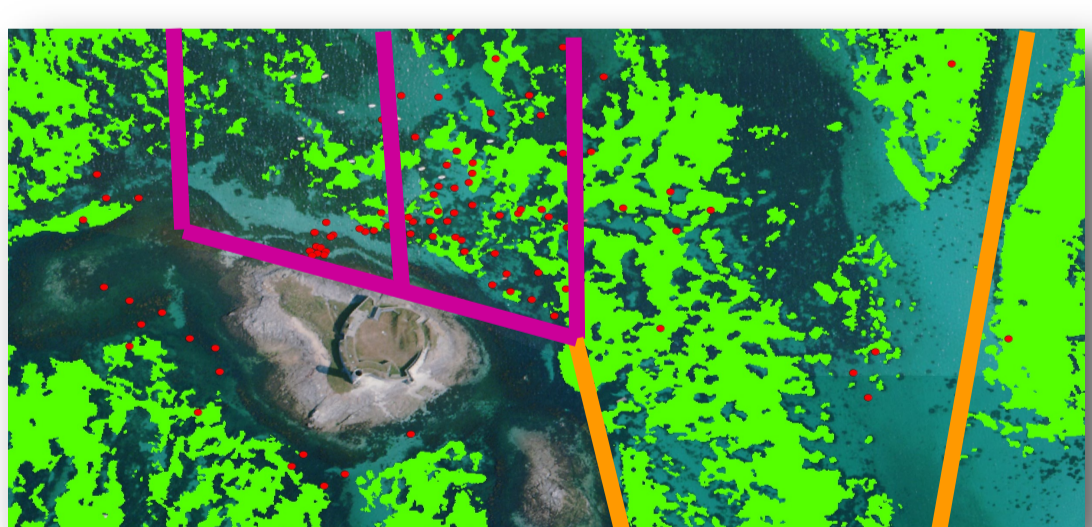


LE COEUR DU PROGRAMME

L'éducation et la sensibilisation à l'environnement : la généralisation de bonnes pratiques doit permettre de réduire en partie les impacts de la fréquentation nautique sur les sites Natura 2000 en mer du Finistère Sud.

LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES

Partage de l'espace entre zones de navigation ou mouillage, zones d'herbiers et zones de tranquillité oiseaux



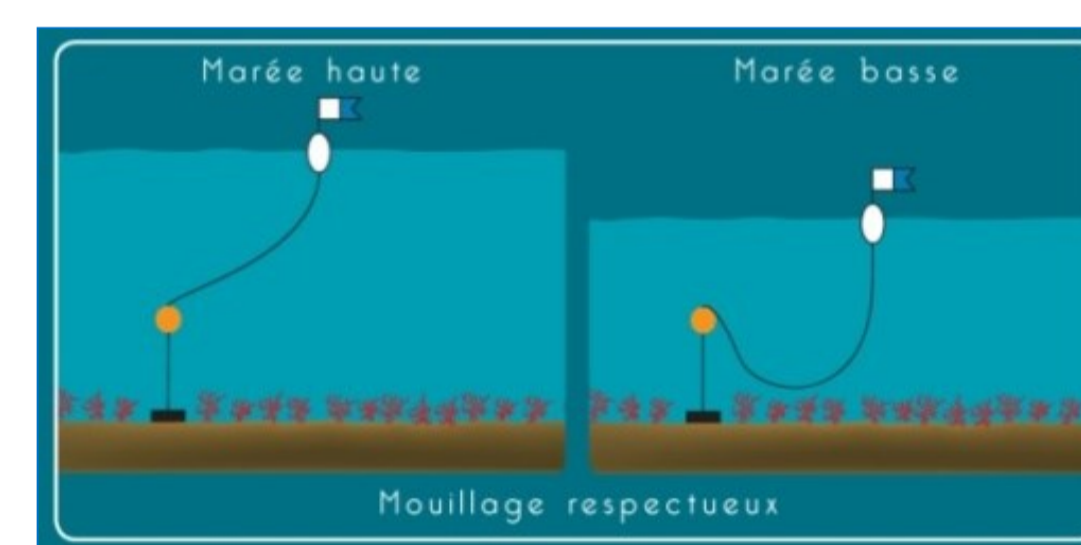
Zone de protection volontaire des herbiers
Zone de mouillage 1 année sur 2 (Année paire/impair)

Zone de tranquillité des oiseaux

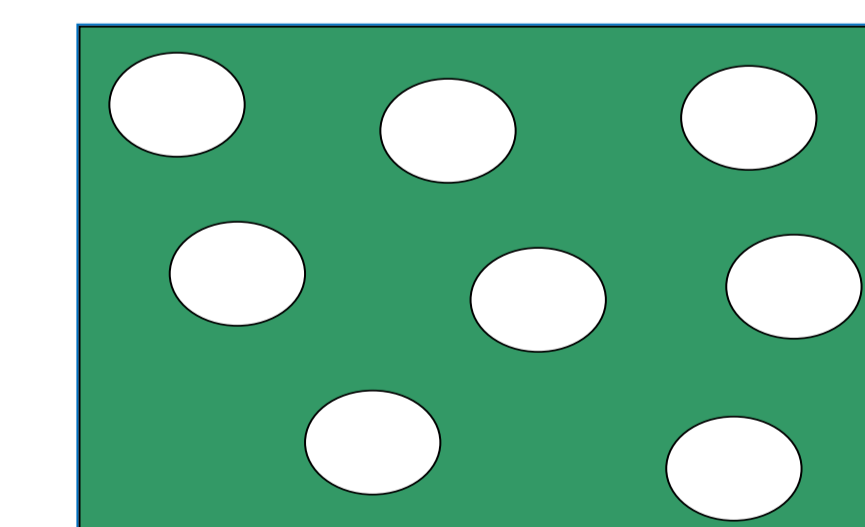
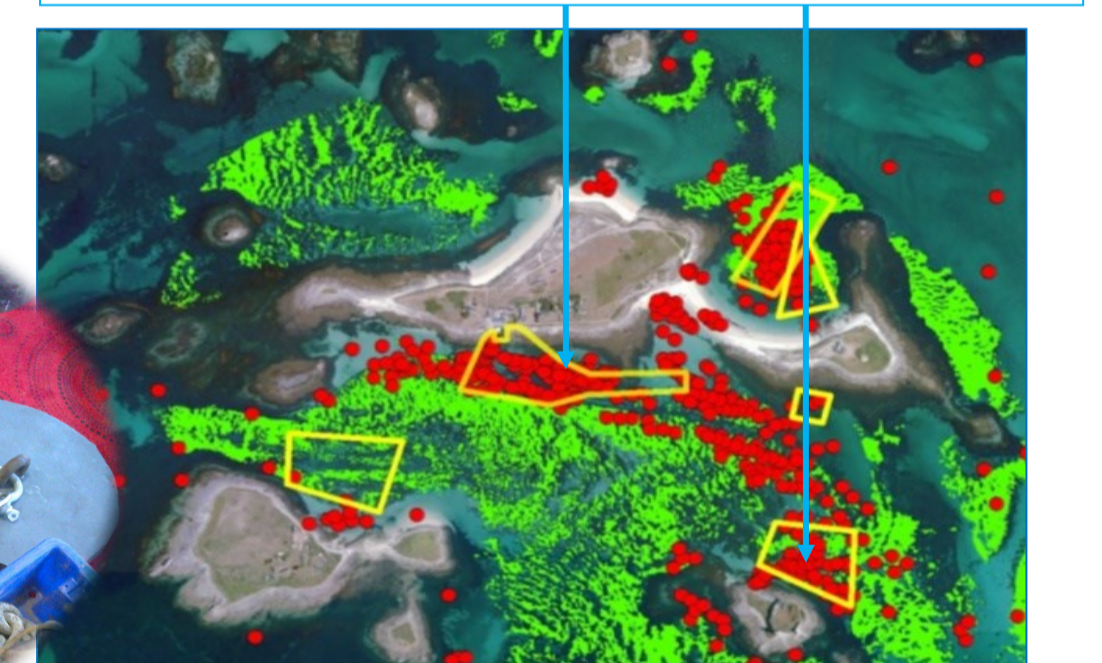
Une préservation des herbiers de zostères, à trois niveaux :

- **Sensibilisation globale** : mouillez au possible sur fond clair ;
- **Zones de protection volontaire** : évitez le mouillage sur les zones remarquables d'herbiers de zostères ; respectez les modes de gestion des zones de mouillage, (alternance bisannuelle des zones de mouillages par exemple) ;
- **Zones de protection stricte** : interdiction de mouillage sur des zones exceptionnelles d'herbiers, peu ou pas fréquentées aujourd'hui et/ou en limite de zone de mouillage très fréquentée (protection pour l'avenir).

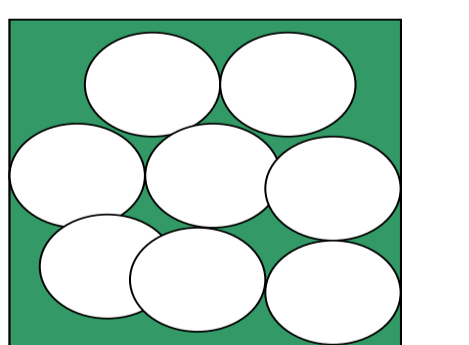
Mouillages écologiques et gestion optimale des zones de mouillages collectifs



Mouillages écologiques



Larges tâches d'herbiers entre les zones raguées, permettant une bonne recolonisation hors saison



Très petites tâches d'herbiers entre les zones raguées, voir disparition totale, ne permettant pas une bonne recolonisation hors saison

Espacer les mouillages, optimiser la longueur et le poids de la chaîne de mouillage, enlever les chaînes hors saison, etc.

Une préservation des oiseaux en nidification, sur le même principe :

- **Sensibilisation globale** : distances à respecter et comportements adéquats, en mer comme à terre ;
- **Zone de protection volontaire** : évitez la navigation, le mouillage ou le débarquement dans les zones et aux périodes de tranquillité des oiseaux.